

TEXTE LU A LA CONFERENCE DE PRESSE TENUE A GRENOBLE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

Au nom de la **Communauté des communes du Lodévois** et du **département de l'Hérault**, et par délégation du **Président de la communauté des communes Larzac et Vallées, Christophe LABORIE, vice président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Maire de Cornus**,

nous tenons à vous faire cette déclaration commune pour réaffirmer le soutien indéfectible des communes de l'Aveyron et de l'Hérault au monde agricole et particulièrement aux éleveurs.

1. La présence du loup est incompatible avec l'activité économique :

L'Aveyron est le premier Département moutonnier de France avec plus d'un million d'ovins.

184 exploitations agricoles sont présentes sur notre Communauté de communes et constituent une part importante de notre économie.

Les éleveurs s'interrogent sur les possibilités de poursuivre l'exploitation dans de bonnes conditions, de viabilité économique et de viabilité sociale. Ils s'interrogent également sur les candidats potentiels à l'installation et à la reprise d'exploitations du territoire.

Les attaques répétées compromettent la pérennité des filières Qualité (AOP Roquefort, Label Rouge Pays d'Oc et IGP Agneau de l'Aveyron).

2. La présence du loup est incompatible avec le maintien de la biodiversité

L'activité agricole revêt une importance d'autant plus conséquente qu'elle façonne, grâce au pastoralisme, depuis des générations et les paysages du Larzac au titre desquels le classement Unesco a été obtenu.

Notre territoire est vaste, sa géographie très variée, et jalonné d'une végétation diversifiée, marqué par une biodiversité préservée qui attire nombre de touristes, randonneurs et génère une économie parallèle qui profite à nombres de structures du territoire.

La présence du loup va entraîner une fermeture des paysages préjudiciable à un maintien de la biodiversité et au développement de l'activité touristique.

On peut craindre à court terme une cohabitation difficile avec d'autres activités telles que le tourisme, les activités de loisirs...

Le loup n'est pas le garant de la biodiversité de nos territoires.*

3. Les mesures de protection sont incompatibles avec les réalités du territoire

Les conclusions de l'étude INRA demandée par le Préfet de l'Aveyron confirment bien l'improtégeabilité du territoire. En effet, les mesures de protection sont estimées à 35 M€ pour 350 environ exploitations ou élevages, alors que le plan loup prévoit à l'échelle nationale 22 M€.

Elle précise également que la moitié des exploitations pourraient passer en dessous du seuil de viabilité économique et que l'autre moitié serait amenée à se reconverter en production hors sol.

En conclusion

Le parlement européen a voté une résolution le 15 novembre dernier reconnaissant que les loups sont préjudiciables au développement durable des territoires ruraux, à l'agriculture, au tourisme et l'équilibre sociaux économiques de nos territoires !

Nous demandons que cette résolution soit suivie sans délais de mesures concrètes permettant un changement de statut de l'espèce et de gestion des populations !

Par ailleurs s'il est avéré, comme le confirment les résultats des analyses de L'ONCFS et les résultats que révèlent les prélèvements réalisés par les éleveurs en divers points du territoire, qu'une forte proportion d'individus sont hybridés, l'ETAT doit alors prendre les mesures radicales pour éliminer cette sous-espèce au comportement atypique.

Il faut désormais permettre aux éleveurs de se défendre plus efficacement afin que la population de loups soit régulée et que nous œuvrions tous pour un territoire vivant.

Il est urgent que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et que le principe de légitime défense soit appliqué pour les éleveurs.